

Direction Générale des Douanes



CIRCULAIRE N° 167 5/MPMB/DGD/DU 15 MAI 2014

(DIFFUSION GENERALE)

OBJET : Autorisation de mise sur le marché
de médicaments vétérinaires.

- Réf :
- Décision n° 318/2013/PCOM/UEMOA
 - Décision n° 319/2013/PCOM/UEMOA
 - Décision n° 320/2013/PCOM/UEMOA
 - Décision n° 321/2013/PCOM/UEMOA
 - Décision n° 322/2013/PCOM/UEMOA
 - Décision n° 323/2013/PCOM/UEMOA
 - Décision n° 324/2013/PCOM/UEMOA

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service et des usagers que, conformément aux dispositions des décisions visées en référence, les médicaments vétérinaires **CEVAC BROILER ND K., ITA NEW, GANIDAN, SECURIDIUM, VETRIMOXIN 48H, OBLETS GYNECOLOGIQUES M.C.I et VAXXITEK HVT+IBD**, sont autorisés à être mis sur le marché depuis le **15 novembre 2013**.

La période de validité de ces différents produits sur le marché expire le **14 novembre 2018**

Je précise, en outre, que conformément aux dispositions en vigueur, l'importation de ces médicaments sur le territoire national, demeure soumise à une autorisation d'importation délivrée par les services techniques des Ministères compétents.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente et toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.

Ampliations

- MPMB/Cab
- Min. de la Production Animale et des Ressources Halieutiques
- Min. de la Santé et de la Lutte contre le SIDA
- CGECI
- UGECI
- FNISCI
- Chbre de Cce & Industrie
- Chbre de Cce Européenne
- Chbre de Cce Française
- Chbre de Cce Libanaise
- Comité de Concertation Etat Secteur Privé
- Synd. Des Trans- S/C Bolloré
- Synd. Nat. des Transitaires
- Toutes Directions Douanes

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES DOUANES



Col. M. G. JULIBALY